



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NEUILLY-SAINT-FRONT

L'Enquête publique sur le projet de PLU arrêté
se déroulera en mairie du lundi 25 mars au vendredi 03 mai 2013

Par délibération en date du 15 octobre 2008, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols de Neuilly-Saint-Front ce qui équivaut à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan d'Occupation des Sols en vigueur ne répond plus aux exigences et grands enjeux actuels de l'aménagement du territoire (habitat, gestion économe de l'espace, prise en compte des risques, développement durable, etc.). Le PLU est non seulement un outil règlementaire de gestion et de contrôle de l'utilisation du sol (il est directement opposable aux autorisations d'occupation du sol) mais également un outil opérationnel permettant d'élaborer et d'encadrer les projets urbains à mettre en œuvre sur la commune. Il s'agit d'un document stratégique pour le cadre de vie communal et l'image de la ville de Neuilly-Saint-Front.

Le projet de PLU de Neuilly-Saint-Front a été arrêté le 27 juin 2012.

L'**enquête publique** se déroulera en mairie de Neuilly St Front du lundi 25 mars au vendredi 03 mai 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents du projet de PLU de la commune et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie de Neuilly St Front ou les adresser au Commissaire-Enquêteur en mairie par écrit.

De plus, le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la salle communale de Neuilly St Front « salle des Chais » :

- le lundi 25 mars 2013 de 15h00 à 18h00,
- le samedi 06 avril 2013 de 09h00 à 12h00,
- le mercredi 17 avril 2013 de 16h00 à 19h00,
- le samedi 27 avril 2013 de 09h00 à 12h00,
- le vendredi 03 mai 2013 de 15h00 à 18h00.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Président de la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Neuilly St Front ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an.

Le Maire,
André RIGAUD

